



RAPPORT

ANNUEL

2007-2008

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
4^e trimestre 2008

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
comm@fedecgeps.qc.ca
© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée sur le site Internet
de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante :
www.fedecgeps.qc.ca

Crédits

Œuvres d'étudiants et d'étudiantes

- **Myriam Arseneault Goulet**, Cégep du Vieux Montréal (page couverture et page 10)
- **Jean-Luc Bisson**, Cégep du Vieux Montréal (page couverture)
- **Émile Brunet**, Cégep du Vieux Montréal (page couverture et page 10)
- **Laurence Gagnon**, Cégep du Vieux Montréal (page 16)
- **Émilie Lacroix**, Cégep Beauce-Appalaches (page couverture et page 10)
- **Marie-Maude Polychuck**, Cégep du Vieux Montréal (page couverture et page 14)
- **Alexandre Poulain**, Cégep du Vieux Montréal (page 13)
- **Émilie Provost-Cabana**, *Penna*, Collection Fondation Cégep de Sherbrooke (page couverture)
- **Simon Rolland**, *Abstrusus*, Collection Fondation Cégep de Sherbrooke (page couverture et page 5)

Autres photos : Shutterstock

Bande dessinée (page 6)

- **Michel Rabagliati**

TABLE DES MATIÈRES

La Fédération des cégeps **2**

Mot du président-directeur général

Une reconnaissance du rôle essentiel du cégep **4**

40 ans au cœur du développement du Québec **6**

Pour mieux contribuer à l'avancement de la société **8**

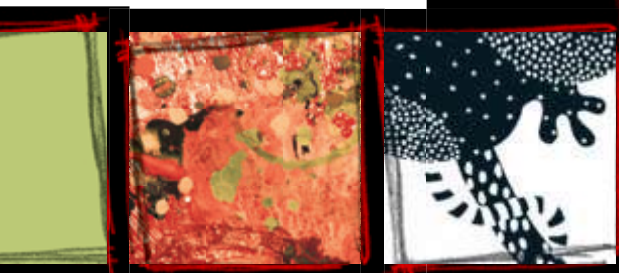
La volonté de répondre aux besoins des adultes **11**

Agir pour l'avenir des jeunes **12**

Autres dossiers **14**

Rayonnement professionnel de la Fédération des cégeps **15**

Structure de la Fédération des cégeps **16**



LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 pour promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel des cégeps auprès de leurs interlocuteurs — les instances gouvernementales, les organismes du milieu de l'éducation et du monde du travail, les groupes sociaux, les médias et le grand public —, favorise leur développement, assure leur rayonnement, fait la promotion de leurs intérêts et les défend.

Elle constitue un lieu de concertation pour les collèges publics, favorise l'échange d'expertises, l'expression et l'adoption de positions communes, et représente les cégeps à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

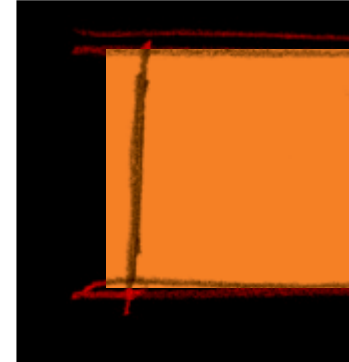
La Fédération des cégeps diffuse de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations de travail.

Mot du
président-directeur général

UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE ESSENTIEL DU CÉGEP



Nous avons amorcé l'année 2007-2008 en soulignant publiquement les 40 ans du cégep et son rôle crucial dans l'évolution de notre société. C'est indiscutable, le cégep a été l'un des architectes du Québec moderne, et ce qui constituait une création avant-gardiste de la Commission Parent s'est avéré un outil indispensable pour assurer notre progrès collectif. D'ailleurs, en octobre, l'Assemblée nationale du Québec a salué par une motion ce 40^e anniversaire, en insistant sur l'importance de l'action des collèges en matière de développement de l'économie et du savoir.



À mes yeux, c'est ce rôle essentiel que le gouvernement a reconnu en accordant au réseau collégial près de 75 millions de dollars dans son budget de mars dernier, une somme qui correspond à 40 % des transferts fédéraux à l'éducation postsecondaire. Il s'agit là de la part à laquelle les collèges s'attendaient compte tenu de la portion qui leur est dévolue dans le budget de l'enseignement supérieur.

En vue d'en arriver à ce dénouement, la Fédération s'est entretenue de manière soutenue avec ses interlocuteurs gouvernementaux tout au long de l'automne et de l'hiver, et les cégeps ont rencontré leurs représentants des pouvoirs publics. Sensibiliser le gouvernement aux besoins du réseau collégial public était, pour tous, une priorité. Malgré un réinvestissement de 80 millions sur trois ans consenti l'année précédente, des déficits de services de plus en plus visibles démontraient que la situation de sous-financement du réseau collégial public avait déjà beaucoup trop duré, et il était évidemment hors de question d'assister à une lente dégradation des services auxquels la population québécoise est en droit de s'attendre.

C'est donc avec une énergie renouvelée que nous avons fait valoir l'urgence de redresser la situation financière des cégeps, un redressement qui devait commencer par un partage équitable entre le réseau collégial et le réseau universitaire des sommes issues de la hausse des transferts à l'enseignement postsecondaire, annoncée en mars 2007 par le gouvernement fédéral.

Cette volonté d'en arriver à une entente satisfaisante dans ce dossier, nous l'avons exprimée en nous appuyant sur la mobilisation des cégeps et des partenaires internes et externes du réseau collégial public, mais surtout, sur le dépôt d'une proposition unanime des 48 cégeps quant à l'utilisation des sommes en fonction d'enjeux prioritaires et à leur répartition dans le réseau. C'est véritablement cette grande cohésion qui nous a permis de maintenir un dialogue constructif avec le gouvernement du Québec.

Sans remédier complètement aux difficultés financières des cégeps — l'écart avec 305 millions demeurant considérable —, ce réinvestissement permettra maintenant à chaque établissement de mettre en œuvre des mesures en lien avec l'offre de services aux étudiants et la réussite scolaire, le renforcement de son rôle au sein de l'économie régionale et le développement de ses activités de recherche. Des mesures pourront toucher également le renouvellement et le perfectionnement du personnel enseignant, ainsi que l'accentuation de son rôle auprès de la population étudiante en matière d'amélioration de la réussite, de la persévérance et de la diplomation. Ce sont là les principaux enjeux en fonction desquels les collèges entre eux, puis avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ont convenu de consacrer les sommes issues de ce réinvestissement, pour ensuite rendre compte des résultats obtenus.

En réinvestissant 40 % des transferts fédéraux dans le réseau collégial, le gouvernement est venu confirmer la place qu'occupent les cégeps parmi les bâtisseurs de l'avenir du Québec, parmi ceux qui, face aux nouvelles réalités qui

nous interpellent collectivement, ont un rôle significatif à jouer. Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée qui touchent l'économie québécoise constituent l'un de ces enjeux, qui a conduit le gouvernement à adopter le *Pacte pour l'emploi*, une stratégie reconnaissant la place importante des collèges en matière de développement de la main-d'œuvre qualifiée. Les mesures prévues au *Pacte pour l'emploi* ne leur permettent toutefois pas de disposer de l'entière latitude nécessaire à un meilleur soutien du marché du travail — le secteur de la formation continue au cégep demeurant pris dans un carcan, en raison de règles d'organisation et de financement trop rigides.

Face aux défis que le Québec est appelé à relever, faire en sorte que nos meilleurs outils donnent leur pleine mesure constitue la seule stratégie valable. C'est pourquoi la Fédération des cégeps mettra tout en œuvre au cours des prochains mois de manière que les collèges puissent continuer de contribuer au développement de notre société, comme ils s'y emploient depuis maintenant 40 ans.

Le président-directeur général,

Gaëtan Boucher



40 ANS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Les 12 premiers établissements du réseau collégial public célébrant, à l'automne 2007, leurs 40 années d'existence, la Fédération des cégeps souligne cet anniversaire du mois d'août 2007 à juin 2008, rappelant notamment que le cégep est le résultat d'une vision avant-gardiste et démocratique de la société et l'un des meilleurs outils collectifs de développement pour le Québec.

En 2007-2008, la Fédération :

1967 • 2007
le cégep
partout
pour tous

40
ANS

- Axe sa tournée éditoriale de la rentrée sur le 40^e anniversaire du cégep, ce qui donne lieu en particulier à un cahier spécial dans le quotidien *Le Devoir*, à une série d'articles dans *La Presse* et à une émission spéciale de *Maisonneuve en direct*, à la radio de Radio-Canada. La Fédération se dote par ailleurs d'un logo marquant les 40 ans du cégep et véhiculant le slogan « Le cégep partout pour tous ».
- Obtient la collaboration de Michel Rabagliati, bédéiste québécois ayant remporté de nombreux prix — connu en particulier pour sa série *des Paul (Paul en appartement, Paul à la pêche, etc.)* —, afin qu'il conçoive une bande dessinée pour souligner cet anniversaire. Cette BD est diffusée et affichée dans les cégeps, et transmise aux médias et aux partenaires socioéconomiques de la Fédération.
- Accueille, le 30 octobre, l'adoption d'une motion par l'Assemblée nationale du Québec pour souligner les 40 ans du cégep, déposée conjointement par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, M. François Desrochers, et la porte-parole du

deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, M^{me} Marie Malavoy. Cette motion propose notamment de reconnaître l'importance du réseau collégial dans le développement de l'économie et du savoir québécois, et de rendre hommage aux bâtisseurs et aux acteurs de ce réseau.

Le cégep a dépassé les objectifs fixés par la Commission Parent, à l'origine de sa création, puisqu'il a permis au Québec de rattraper son retard en matière de scolarisation par rapport au reste du Canada. Le taux d'accès aux études collégiales est passé de 16 % en 1961 à 59,6 % en 2005-2006.

Il a aussi contribué à la hausse du taux d'accès à l'université, qui était de 7 % dans les années 60 et qui atteignait 42 % en 2006-2007.

Le Québec occupe désormais le premier rang canadien en matière d'obtention des diplômes de niveau postsecondaire, les cégeps agissant comme antidote à la forte propension des jeunes Québécois à décrocher du secondaire.

- Prend la parole, de concert avec Cégep international, dans le cadre d'une réception organisée par la Délégation du Québec à Paris à l'occasion des 40 ans du cégep, pour rappeler les effets de la création des cégeps sur la scolarisation du Québec, souligner la qualité de la formation qui y est offerte et leur apport au développement des régions.
- Soutient l'initiative du Regroupement des anciens directeurs généraux et anciennes directrices générales des cégeps de créer un portail encyclopédique, intégrateur et coopératif sur le réseau collégial, en vue de souligner les 40 ans d'existence des cégeps.

Les établissements ayant ouvert leurs portes en 1967 sont : le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, le Collège Ahuntsic, le Cégep de Chicoutimi, le Collège Édouard-Montpetit, le Cégep de Jonquière, le Cégep Limoilou, le Collège Lionel-Groulx, le Collège de Maisonneuve, le Cégep de l'Outaouais, le Cégep de Rimouski, le Cégep de Sainte-Foy et le Collège de Valleyfield.

POUR MIEUX CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La situation financière du réseau collégial public continuant d'être alarmante, la Fédération inscrit la question du financement des cégeps tout en haut de la liste de ses priorités en 2007-2008.

Dans cette perspective, la distribution équitable entre les deux réseaux de l'enseignement supérieur des 187 millions accordés au Québec par le gouvernement fédéral, en mars 2007, constitue le principal et le plus immédiat des objectifs à atteindre. Aussi sous-financés que les universités, mais plus dépendants du financement de l'État qu'elles ne le sont, les cégeps se voient accorder chaque année 40 % du budget de l'enseignement supérieur. La Fédération estime par conséquent que le gouvernement du Québec doit réinvestir dans une même proportion les sommes issues de la hausse des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire, une position qu'elle défend tout au long de l'automne et de l'hiver.

Dans son budget du 13 mars 2008, le gouvernement du Québec accorde 40% des transferts fédéraux, soit 74,8 millions de dollars, au réseau collégial, dont 70,3 millions pour les collèges publics. Un redressement qui, sans régler entièrement leur sous-financement, devrait permettre aux cégeps de mieux servir le Québec.



En 2007-2008, la Fédération :

- Met de l'avant des actions pour promouvoir activement les demandes du réseau collégial public et développer une proposition commune des 48 collèges sur les enjeux prioritaires en fonction desquels seront employées, dans chaque établissement, les sommes issues de la hausse des transferts fédéraux à l'éducation postsecondaire.
- Accueille avec beaucoup de satisfaction la décision du gouvernement du Québec d'accorder, dans son budget 2008-2009, la part du réinvestissement fédéral à laquelle les collèges s'attendaient, soit près de 75 M\$. Le gouvernement reconnaît ainsi toute l'importance de la contribution du réseau collégial au développement du Québec, ainsi que son apport stratégique dans chacune des régions. Des efforts restent toutefois à faire pour compléter le redressement de la situation financière des cégeps, le réinvestissement nécessaire s'élevant à environ 305 M\$.
- Reçoit positivement l'annonce des sommes prévues dans le volet éducation du *Plan québécois des infrastructures* lancé par le gouvernement du Québec, qui prévoit un investissement de 810 millions sur cinq ans dans le réseau collégial. Cela donnera aux cégeps la possibilité de rattraper leur retard en matière d'entretien de leurs infrastructures

et de leurs bâtiments, pour ainsi améliorer la qualité des lieux de formation de leurs étudiants et des milieux de travail de leur personnel.

- Qualifie d'exercice inachevé le rapport sur les modes de financement de l'éducation, réalisé par quatre experts chercheurs qui avaient été mandatés en juin 2006 par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque, M. Jean-Marc Fournier, pour évaluer les divers scénarios de financement de l'éducation au Québec et observer les pratiques ayant cours ailleurs à cet égard. Ce rapport, qui aurait dû mettre la table pour un large débat public sur le financement de l'éducation au Québec, rend un tel exercice impraticable puisqu'il laisse de côté d'importantes questions. La nécessité de tenir ce débat demeure fondée, ne serait-ce que pour discuter de l'hypothèse de soutenir l'éducation à travers d'autres sources de financement complémentaires à l'État.



La formation continue au cégep constitue une stratégie de premier ordre pour assurer l'avenir économique du Québec, alors qu'il devrait manquer aux entreprises 363 000 travailleurs d'ici 2030, selon le Conference Board du Canada. Par ailleurs, selon les perspectives 2007-2016 d'Emploi-Québec, les emplois de niveau technique connaîtront le plus haut taux de croissance et 80 % de ces nouveaux emplois, soit environ 74 000 postes, feront appel à une formation technique de niveau collégial. Devant un tel portrait, la Fédération des cégeps insiste, comme elle le fait depuis plusieurs années, sur la nécessité de mieux soutenir la formation continue.

Avec le *Pacte pour l'emploi*, lancé en mars 2008, le gouvernement répond en partie à cette préoccupation de la Fédération en mettant de l'avant des mesures pour faciliter la formation de la main-d'œuvre en emploi et celle des personnes plus éloignées du marché du travail, à travers un investissement de 620 millions de dollars sur trois ans, dont 55 millions pour des formations de toute provenance. Le gouvernement soutient également le développement de la formation continue en déposant le *Plan d'action éducation, emploi et productivité*, qui accorde notamment aux cégeps 2,5 millions annuellement pour cinq ans, pour de la formation à temps partiel destinée principalement aux immigrants, et 2,5 millions pour des formations menant à une attestation d'études collégiales. Ces mesures ne suffisent toujours pas, cependant, pour permettre un développement adéquat de la formation continue.

LA VOLONTÉ DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES ADULTES

En 2007-2008, la Fédération :

- Dresse, à la demande du gouvernement du Québec, un bilan du plan d'action 2002-2007 de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et propose des priorités en vue de l'élaboration du plan d'action 2008-2013. La Fédération demande que soient éliminés définitivement les obstacles qui empêchent le plein déploiement de la formation continue, rappelant que les adultes en emploi et plus âgés, les personnes immigrantes et les diplômés de la formation technique n'ont toujours pas suffisamment accès aux services des collèges.

Elle propose que le prochain plan prévoie la relance de la formation à temps partiel dans les programmes menant à une attestation d'études collégiales ou à un diplôme d'études collégiales.

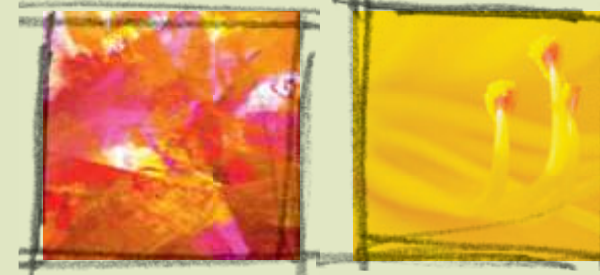
La Fédération demande également que les règles de financement soient revues afin de permettre l'offre de cours hors programme — le MELS finançant uniquement les cours intégrés à une AEC ou à un DEC —, que des services individualisés d'accueil et de référence puissent être implantés dans tous les collèges afin de mieux déterminer les besoins des adultes qui s'y présentent et que les services de reconnaissance des acquis et des compétences, qui permettent aux personnes immigrantes de cibler la formation à acquérir de manière à pratiquer leur profession au Québec, puissent se développer. La Fédération affirme s'attendre à voir le nouveau plan d'action régler ces difficultés historiques.

En Ontario, sur les 290 000 adultes inscrits en formation continue dans les collèges, 197 200 étudiaient à temps partiel en 2006-2007. En comparaison, dans les collèges du Québec, environ 10 900 adultes sur les 22 225 inscrits en formation continue étudient à temps partiel.

- Rappelle que les cégeps sont très actifs en matière de mobilité de la main-d'œuvre et qu'ils offrent des formations en lien avec 13 professions régies par des ordres professionnels ainsi que des formations d'appoint, à l'occasion du lancement par le gouvernement, le 3 mars, du plan d'action *Le nouvel espace économique du Québec*, qui vise à renforcer l'économie du Québec et à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.
- Souligne, dans le cadre de la *Semaine québécoise des adultes en formation*, qu'il faut faire en sorte que davantage d'adultes complètent leur formation collégiale, se recyclent ou se perfectionnent, dans leur propre intérêt et celui de la société québécoise.

AGIR POUR L'AVENIR DES JEUNES

Afin d'assurer le meilleur avenir possible aux jeunes du Québec, la Fédération des cégeps agit en vue d'ouvrir plus largement l'accès à la formation offerte au cégep, de développer les intérêts des étudiants du collégial, de sensibiliser la population à la détresse psychologique d'un certain nombre d'entre eux, ou tout simplement de saluer des cheminements exemplaires.



En 2007-2008, la Fédération :

- Lance, le 10 septembre, une déclaration commune des 48 cégeps en prévention du suicide en vue d'adresser aux jeunes du Québec le message *T'es important pour nous... le suicide n'est pas une option!* Cette démarche, qui constitue une première dans le réseau collégial public, a également pour objectif de contrer la banalisation du suicide au sein de la population québécoise, qui est invitée à endosser cette déclaration en la signant sur le site Internet de la Fédération. Quelques semaines plus tard, le 17 octobre, l'Assemblée nationale du Québec salue cette initiative des collèges à travers une motion d'appui. La Fédération réitère son message auprès de la population du Québec, en janvier, puis, dans le cadre de la *18^e Semaine de prévention du suicide*, en février, joint sa voix à celle de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) pour renouveler cet appel à la mobilisation.

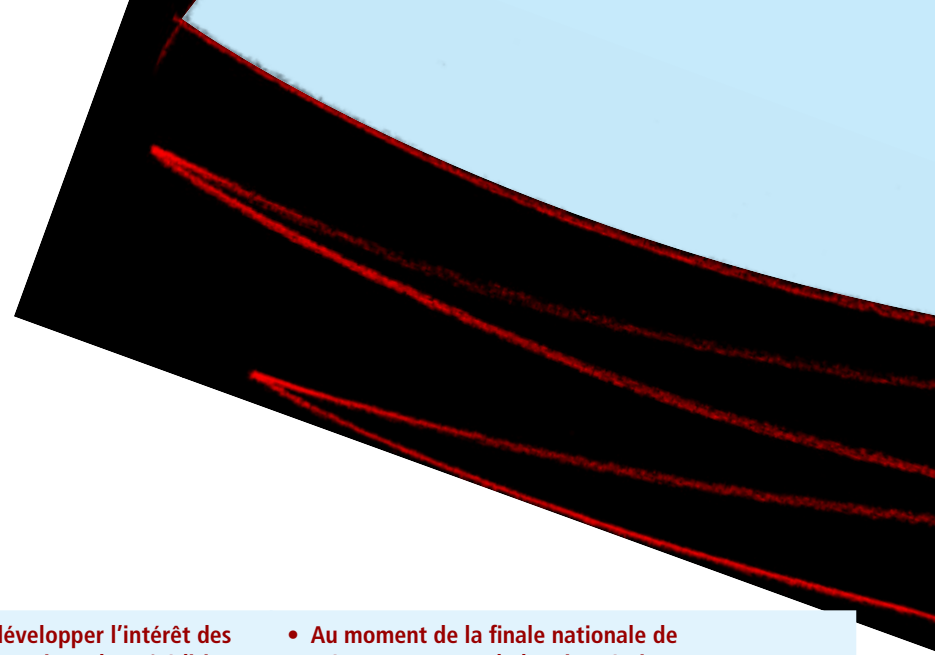
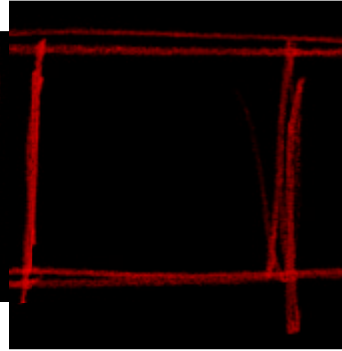
- Dépose, le 17 juin, à l'Assemblée nationale du Québec, au terme d'une campagne intense, 37 069 signatures appuyant la déclaration en prévention du suicide, parmi lesquelles figurent celles d'une cinquantaine de partenaires socioéconomiques, dont le Mouvement Desjardins, le réseau de l'Université du Québec, l'Université de Sherbrooke et les maires de Montréal, de Québec et de Sherbrooke.

Dans le cadre de la déclaration en prévention du suicide, ce sont surtout les jeunes qui transmettent un message à leurs pairs...

Sur 37 069 signataires :

- 68 % sont des étudiants de cégep
- 17 % sont des membres du personnel des cégeps
- 15 % sont des personnes provenant d'horizons divers à l'extérieur du réseau collégial public

- Approuve, dans un avis au Conseil supérieur de l'éducation daté du 18 février, les modifications proposées dans le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), afin notamment que les élèves de 5^e secondaire ou de la formation professionnelle à qui il manque un cours ou deux pour obtenir leur diplôme puissent être admis au collégial, conditionnellement à la réussite de ces cours durant la session qui suit. Elle se dit d'accord également avec la modification rendant possible l'admission sur la base d'une formation jugée suffisante pour les adultes ne détenant pas de diplôme d'études secondaires, ni de diplôme d'études professionnelles. La Fédération précise toutefois que ces étudiants demanderont un encadrement et un soutien supplémentaires de la part des collèges, et que le niveau de ressources nécessaires pour favoriser leur réussite pourrait éventuellement devoir être ajusté. Elle accueille aussi de manière positive les ajustements au Règlement ayant pour effet d'instaurer le diplôme d'études collégiales sans mention de programme et le diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET),



qui constituent une réponse à des propositions qu'elle a fréquemment formulées au cours des années.

- › Indique, le 26 février, à l'occasion du dépôt du budget fédéral 2008, que le nouveau programme de subventions aux étudiants annoncé en remplacement du programme des Bourses du millénaire devra non seulement continuer de bonifier l'aide financière aux étudiants, mais également renforcer les services directs aux étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur. Depuis 2000, environ 70 millions ont été accordés annuellement à l'enseignement postsecondaire au Québec, permettant ainsi de réduire l'endettement des étudiants et de financer des services qui leur sont offerts dans les établissements. Avec l'enveloppe d'environ 12 millions qui leur était allouée, les cégeps ont pu mieux soutenir la réussite, l'orientation et l'encadrement des jeunes, et intégrer davantage les technologies de l'information et des communications à l'enseignement et à l'apprentissage.

- La Fédération contribue à développer l'intérêt des jeunes pour la science en organisant la 16^e édition du concours *Science, on tourne!* qui s'adresse aux étudiants des collèges publics et privés. Dans le cadre de la finale nationale, le 3 mai, au Collège d'Alma, l'équipe du Collège Laflèche, composée de François Hogan et de Geneviève Patry, remporte le Prix du défi *Sur la corde raide*.
- Elle siège au comité consultatif des *24 heures de science*, un événement qui favorise la participation des jeunes à des activités scientifiques.
- Elle décerne un prix à Marie-Chantale Bouchard, étudiante en formation technique au Cégep de Rimouski, dans le cadre de *Chapeau les filles!*, un concours organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour encourager les filles qui choisissent une profession ou un métier traditionnellement masculins.
- Au moment de la finale nationale de *Cégeps en spectacle*, le Prix Création est remis par la Fédération à l'Équipe Percussive formée de Dominic Beaumont, Jason Gagnon, Bruno-Pier Martel et François-Michel Tremblay du Collège d'Alma.
- La Fédération participe à la remise d'une bourse dans la catégorie « Collégial » dans le cadre du *Concours québécois en entrepreneuriat*, qui récompense l'entrepreneuriat des étudiants. Cette bourse est accordée au *Projet conférence santé mentale*, réalisé par Cathy Boisvert, Karleen Heinisch-Ducharme, Sylvain Gagnon et Xavier Milot-Marcoux du Collège Ahuntsic.



AUTRES

DOSSIERS



En 2007-2008, la Fédération :

- > Collabore, en tant que membre du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), à la réalisation de l'étude *Enseigner au collégial... Portrait de la profession*. Élaborée par un comité paritaire regroupant, outre la Fédération, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des représentants syndicaux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) et de la Fédération autonome du collégial (FAC), cette étude décrit de façon qualitative la profession enseignante et précise les divers aspects de la fonction des enseignants de collège. Elle est lancée le 1^{er} avril par le CPNC.
- > Se réjouit, le 6 mars, de la création de cinq nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie, un geste qui confirme la position des cégeps en tant que chefs de file en recherche technologique et renforce leur rôle stratégique en matière d'innovation au Québec.

Les cinq nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie créés en 2008 :

- Centre collégial de transfert en imagerie numérique et médias interactifs (Cégep de Sainte-Foy)
 - Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (Cégep de Trois-Rivières)
 - Centre des technologies de l'eau (Cégep de Saint-Laurent)
 - Centre d'excellence en maintenance industrielle (Cégep de Sept-Îles)
 - Institut international de logistique de Montréal (Cégep André-Laurendeau)
- > Reçoit, pour le Carrefour de la réussite au collégial — un organisme qu'elle a créé —, une mention spéciale dans la catégorie Éducation des *Prix d'excellence de l'administration publique du Québec 2007*, remis en novembre par l'Institut d'administration publique de Québec.

RAYONNEMENT PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

La Fédération des cégeps siège à divers organismes
ou en est membre :

- Association des collèges communautaires du Canada (ACCC)
- Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)
- Commission canadienne de l'Unesco (Commission de l'éducation)
- Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) — Programme IMHE
- Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ)

Structure de la Fédération des cégeps

Conseil d'administration en 2007-2008

Président

M. Daniel Marcotte
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-
Témiscamingue

Vice-président

M. Pierre Roberge
Président du conseil
d'administration
Heritage College

Président-directeur général
de la Fédération des cégeps

M. Gaëtan Boucher

Administrateurs et
administratrices

M. Émery Béland
Directeur général
Cégep de Matane

M. Donald Bherer
Directeur général
Cégep de Sept-Îles

M. Serge Brassat
Directeur général
Collège Édouard-Montpetit

M. Robert Dykes
Président du conseil
d'administration
Cégep de Saint-Jérôme

- Remplacé en mai 2008 par
M^{me} Manon Turmel, présidente
du conseil d'administration,
Cégep Beauce-Appalaches

M. Richard Filion
Directeur général
Dawson College

M. Charles Garneau
Directeur général
Cégep Beauce-Appalaches

- Remplacé en octobre 2007 par
M. François Dornier, directeur
général, Cégep de Thetford

M. Denis Juneau
Directeur général
Cégep de Sainte-Foy

- Remplacé en octobre 2007 par
M. Pierre Malouin, directeur
général, Cégep Limoilou

M^{me} Monique Laurin
Directrice générale
Collège Lionel-Groulx

M. Louis Lefebvre
Directeur général
Cégep de Saint-Félicien

M. Christian Muckle
Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

M. Hervé Pilon
Directeur général
Cégep André-Laurendeau

- Remplacé en octobre
2007 par M^{me} Patricia
Hanigan, directrice générale,
Collège de Rosemont

M^{me} Marielle Poirier
Directrice générale
Cégep de l'Outaouais

M. Sylvain Saint-Cyr
Directeur général
Cégep de Sherbrooke

Forum des directeurs généraux et des directrices générales

Président

M. Daniel Marcotte
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-
Témiscamingue

Forum des présidents et des présidentes de conseil d'administration

Président

M. Pierre Roberge
Président du conseil
d'administration
Heritage College

Administratrice

M^{me} Manon Turmel
Présidente du conseil
d'administration
Cégep Beauce-Appalaches

Commissions permanentes

Les cadres et les hors cadres
des collèges sont regroupés
au sein de la Fédération des
cégeps en cinq commissions qui
mènent des travaux d'analyse et
conseillent l'assemblée générale.

Commission des affaires
pédagogiques (CAP)

Président

M. Robert Ducharme
Directeur des études
Cégep de Saint-Jérôme

Commission des affaires
étudiantes (CAE)

Président

M. Stéphane Godbout
Directeur, Direction des services
aux étudiants
Cégep du Vieux Montréal

Commission des affaires de
la formation continue (CAFC)

Présidente

M^{me} Martine Blache
Directrice, Service de formation
aux entreprises
Cégep du Vieux Montréal

Commission des affaires
matérielles et financières
(CAMAF)

Président

M. Jacques Girard
Directeur des services
administratifs
Cégep de Chicoutimi

Commission des affaires de
relations du travail et de
ressources humaines (CARTRH)

Président

M. Sylvain Mandeville
Directeur des ressources
humaines et secrétaire général
Cégep Marie-Victorin

Organismes
partenaires de
la Fédération
des cégeps

Carrefour de la réussite au collégial
www.fedecegeps.qc.ca

Cégep international
www.cegepinternational.qc.ca

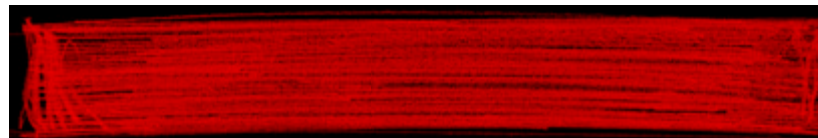
Réseau intercollégial des activités
socioculturelles du Québec (RIASQ)
www.riasq.qc.ca

Réseau Trans-tech
www.reseautranstech.qc.ca

Centre collégial des services regroupés
www.ccsr.qc.ca

Fédération des cégeps

500, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone: 514 381-8631 Télécopieur: 514 381-2263
comm@fedcegeps.qc.ca



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts bien
gérées et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. XXX-XXX-000
© 1996 Forest Stewardship Council